

Département de l'EURE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025

Ville de LE NEUBOURG

PROCÈS-VERBAL

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Date de la séance : 15 décembre 2025

Date de convocation : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Arnaud CHEUX.

Absente excusée : Mme Stéphanie CHEUX,

Absents : M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 17 novembre 2025

Adopté à l'unanimité,

Délibérations et comptes rendus des commissions :

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2025-94- Tableau des effectifs au 4 décembre 2025

Madame le Maire rappelle les délibérations antérieures qui ont fait évoluer le tableau des effectifs :

- a) Le 24 juin 2024, le conseil municipal a adopté la modification du tableau des effectifs après la suppression d'un poste d'adjoint administratif TC, d'un poste d'adjoint technique TC et deux postes d'adjoint technique TNC.

Grade	Nombre d'heures du poste	Nombre de postes
Adjoint administratif	35h	1
Adjoint technique	32h	3
Adjoint technique	28h	1
Adjoint technique	35h	2

- b) Par délibération du 24 février 2025, le conseil a décidé de créer 6 postes pour les avancements de grades d'agents de la collectivité.

Catégorie	Libellé du grade	Nombre de poste / temps complet
A	Attaché principal	1
B	Technicien principal de 1ère classe	1
C	Brigadier-chef principal	1
C	Adjoint technique de 1ère classe	1
C	Agent de maîtrise principal	2

Les postes laissés vacants seront supprimés après acceptation des nouveaux postes par les agents concernés et avis du Comité Social Territorial.

- c) Le 17 novembre, le conseil municipal a validé la création d'un poste de rédacteur à temps complet qui sera pourvu par le nouveau Directeur Gestion et Ressources.

Au regard de ces modifications, des conséquences des avancements, et des remplacements d'agents ayant fait valoir leur droit à la retraite, il est nécessaire de mettre à jour le tableau et de supprimer des postes non pourvus.

SUPPRESSIONS	Catégorie	Temps de travail
Agent de maîtrise	C	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h
Brigadier	C	35h
Attaché	A	35h

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du CST du 3 décembre 2025,

Madame le Maire soumet au conseil municipal ces suppressions de poste et le tableau des effectifs qui en découle, joint en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 4 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande pourquoi le poste de directeur général des services est toujours mentionné. Madame le Maire répond que la DGS est présente jusqu'à la fin du mois de décembre.

Madame Natacha Brunet soulève que la note de synthèse mentionne un tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026. A cette date, la DGS sera partie.

Madame le Maire convient que la date d'arrêt du tableau est le 04/12/2025, au lendemain du passage en Comité Social Technique. La délibération sera corrigée en ce sens.

Madame Natacha Brunet a repris le tableau de 2022 en comparaison : 68 effectifs permanents et tous les postes étaient pourvus. Aujourd'hui, 70 postes permanents et 8 vacants donc 78 postes au total.

Madame le Maire précise 70 postes ouverts dont 8 vacants, ce qui met le nombre d'effectifs permanents à 62. Les vacances permettent les recrutements sur les remplacements ou les avancements selon les besoins.

Madame le Maire convient qu'il n'est pas facile de déchiffrer le tableau. Au global, on remarque une stabilité des effectifs.

FINANCES

DCM 2025-95- Subvention pour le lycée agricole inscrit au Trophée International de l'Enseignement Agricole

Six élèves du lycée agricole Gilbert Martin du Neubourg, en première année du BAC professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole, relèvent le défi du Trophée International de l'Enseignement Agricole en 2026, accompagnés d'une vache Normande issue du troupeau de l'établissement.

Pour défendre les couleurs de leur lycée, ils doivent briller sur quatre épreuves :

- ✓ Communication : vidéo, pitch, animation et décoration de la stalle,
- ✓ Manipulation en sécurité d'un bovin,
- ✓ Présentation sur le ring du concours général agricole,
- ✓ Attitude et comportement professionnel sur le salon.

Cet évènement se déroulera du 25 février au 01 mars prochains lors du Salon International de l'Agriculture

(SIA) à Paris.

Pour mener à bien ce projet et représenter fièrement le plateau du Neubourg, les élèves ont besoin du soutien des acteurs locaux. Avec l'accord du conseil, les élèves communiqueront les noms / logos des sponsors sur leurs supports de communication et sur le stand du salon.

Leur budget pour couvrir les différentes étapes de préparation et de participation au TIEA s'élève à 12 000 €.

Madame l'Adjointe à l'enseignement propose de soutenir ce projet par une subvention exceptionnelle de 800 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de verser la somme de 800 € au lycée agricole du Neubourg, pour le Trophée International de l'Enseignement Agricole 2026.
- Inscrit cette subvention au tableau annuel 2026, compte 65748.

Adopté à la majorité (2 Abstentions : Isabelle Vauquelin, Marie-Noëlle Chevalier),

Madame Natacha Brunet interroge si une demande n'a pas été faite pour le séjour en Allemagne du collège Pierre Corneille.

Madame le Maire répond affirmativement. En exécutif, il a été décidé que les deux collèges ont bénéficié de voyages par rapport au devoir de Mémoire, financés sur une caisse des anciens combattants et donc n'a pas souhaité ouvrir la porte aux séjours linguistiques.

Madame Natacha Brunet estime que ce n'est pas la même chose.

Madame le Maire répond que la commune s'occupe prioritairement des écoles maternelle et primaires.

Madame Natacha Brunet voudrait comprendre pourquoi, même si c'est une bonne chose que le lycée concourt au TIEA, la commune subventionne le projet du lycée et pas celui du collège.

Madame le Maire pense que cela créerait un précédent, aujourd'hui, le séjour en Allemagne, demain, pourquoi pas celui en Espagne. Elle estime que la commune fait déjà beaucoup pour les collégiens. Dernièrement, des places gratuites ont été proposées aux professeurs de musique pour le spectacle musical au Viking.

Par ailleurs, il a été écrit aux professeurs demandeurs que si une famille neubourgeoise était en difficulté financière pour le séjour en Allemagne, ils pouvaient l'orienter vers le CCAS.

VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

DCM 2025-96- SERPN- Vote des taux de redevance de performance

Exposé des motifs

L'article 101 de la loi N°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1^{er} janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable / d'assainissement des eaux usées, et supprime la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

En application du décret N°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans la cadre du contrat de délégation de service public, la commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Délibération

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.213-10-1 et suivants et D.213-48-12-1 à D.213-48-12-13 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la Commune de Le Neubourg et VEOLIA-Eau – Compagnie Générale des Eaux, signé le 4/12/2020, entré en

vigueur le 1er janvier 2021, notamment l'article 8.2 sur les modalités de facturation et l'article 8.3 sur la part perçue pour le compte de la collectivité (concernant en autre le recouvrement et le versement de la part collectivité) ;

Vu la convention de mandat conclue sur le fondement de l'article L1611-7-1 du CGT pour l'encaissement et le versement de la part collectivité ;

Considérant que la commune de Le Neubourg en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit :

1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif,

2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau,

3°) des coefficients de modulation,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé un tarif de 0,356 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026 ;

Considérant qu'un coefficient de modulation de 0,30, selon les critères définis par l'Agence de l'Eau, doit être appliqué à la redevance ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Décide de fixer à 0,107 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance du système d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube vendu.

- Autorise Madame Le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Selon les critères de calcul, la taxe peut varier de 10 à 35 cts en fonction de l'entretien de la station.

Madame Natacha Brunet demande si c'est l'agence de l'eau qui fixera le coefficient de modulation à partir de 2027.

Monsieur Didier Onfray explique que c'est le conseil municipal qui le fixe maintenant et c'est l'agence de l'eau qui vérifie la corrélation du coefficient adopté et des résultats de la station pour faire éventuellement un arbitrage par rapport à ce qui est appliqué. Le simulateur qui a permis le calcul est proposé par l'agence de l'eau. Monsieur Didier Onfray félicite la prestation du délégataire pour la surveillance, l'entretien et la gestion de la station.

Madame le Maire indique qu'un point a été fait lundi dernier sur les travaux à prévoir à la station. Une étude doit être faite.

Monsieur Francis Bronnaz explique que le filtre presse a 25 ans et qu'il faut envisager son remplacement dans les 2 ou 3 ans.

Monsieur Didier Onfray confirme qu'il ne faut pas attendre la panne, car il faudrait alors faire livrer un camion avec une presse qui engendrerait des frais importants.

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 2 décembre 2025

Etaient présents : E Detaille, MN Chevalier, S Cherrier, F Bronnaz, A Le Merrer, N Brunet, G. Barbier.

Étaient excusés : A Leroy, I Ameye, I Vauquelin, I Coudray.

→ DIA et DC :

- IA 027 428 25 00070 : Cession fonds de commerce-82 Rue de la République – Parcelle AK-47/425m² – Zone Up.
- IA 027 428 25 00071 : Cession d'habitation-83-85-87 Avenue du Doyen Jussiaume – Parcelles AC 100-99-98/390m² – Zone Uh.
- IA 027 428 25 00072 : Cession terrain – 14 rue des Bruyères – Parcelles AB-176-177/747m² – Zone Uh.
- IA 027 428 25 00073 : Cession habitation – 56 Avenue de la Libération – Parcelle AH-56/731m² – Zone Uh.

- IA 027 428 25 00074 : Cession habitation – 8 Allée Edouard Mérite – Parcelle AN-154/161m2 – Zone Uh. Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 25 00099 : Rue des Carrières-Parcelle AC-34/227m2. Zone Uh. Aménagement d'un garage en habitation.
ABF : Demande de pièces complémentaires
CCPN : Incomplet et majoration de délais
Avis de la commission : demande d'informations complémentaires.
- DP 027 428 25 00100 : Rue du Moulin de Pierre. Parcelles AW 146-162/490m2. Zone Uh. Installation d'un abri de jardin.
ABF : Donne son accord
CCPN : En cours
Avis de la commission : avis favorable.

→ **Certificat d'urbanisme :**

- CU 027 428 25 00107 : Rue de Sainte Colombe. Parcelles AR 173 et 174/581. Zone Uh. Connaître la faisabilité de construction d'une maison d'habitation.
CCPN : En cours
Avis de la commission : avis favorable. Le bateau sera à la charge du pétitionnaire.

→ **Pose d'enseigne :**

- AP 027 428 25 00012 : 58 Rue de la République. Parcelle AK-81/287m2. Zone Up. Installation d'une nouvelle enseigne.
ABF: Accord avec prescriptions
CCPN : Accord avec Prescriptions
- AP 027 428 25 00013 : 79 Rue Dupont de l'Eure. Parcelles AL-244-245/484m2. Zone Up. Remplacement d'une enseigne.
ABF: Donne son accord
CCPN : En cours

Questions diverses :

Installation d'une nouvelle clôture autour de la crèche

Il est demandé pour quelles raisons une clôture est changée autour de la crèche alors que celle du voisin est en très bon état.

Réponse de la Communauté de communes : la clôture est changée pour des raisons de sécurité car celle-ci doit faire une hauteur de 2 m.

Travaux pour la réalisation d'un toit plat, place de la mare des Fossés : un élu alerte sur la présence d'une fenêtre chez un voisin qui donnera sur ce site.

Prochaine commission : le 06/01/2026

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes se sont déroulées les 27 & 28 novembre 2025. Neuf candidatures ont été présentées. L'élection du maire et de l'adjointe est fixée le mardi 6 janvier 2026. Madame Natacha Brunet demande le nombre de collégiens.

Madame le Maire indique qu'il y a trois élèves du collège, trois de l'école Jean Moulin et trois de l'école Dupont de l'Eure.

Madame le Maire informe qu'il y a une cérémonie d'accueil de VALDA, chien d'assistance à la réussite scolaire la semaine de la rentrée.

Madame Natacha Brunet demande les chiffres du recensement de la population. Elle voudrait savoir par rapport à l'obligation de l'aire de stationnement des gens du voyage.

Madame le Maire les a reçus ce jour. Elle n'a pas eu le temps de les regarder. Elle fera un mail spécifique. Elle précise que la commune est toujours sous les 5 000 habitants, donc la commune n'a pas à aménager un terrain pour l'accueil des gens du voyage.

Madame Natacha Brunet a eu une info dans sa boîte aux lettres par rapport au feu d'artifice. Elle a lu que la circulation est interdite sur la RD 39 et rue du Champ de Bataille. Elle demande si le chemin de Pérouzette est interdit dans l'arrêté, car elle craint du stationnement partout, sur les bas-côtés, dans les champs, devant les portails et rappelle que le chemin est interdit sauf riverains.

Madame le Maire explique qu'il faut garder du stationnement pour les spectateurs. Il y a deux ans, la départementale n'était pas coupée et c'était dangereux. L'an dernier, la demande d'interruption temporaire de la circulation sur la RD 39 a été accordée. Elle a donc été renouvelée cette année par sécurité, mais aucun stationnement n'a été interdit en ville. Ce qui n'autorise pas le stationnement dans les champs. Les élus conviennent que sur le temps du feu d'artifice, il y a du stationnement partout.

Madame Natacha Brunet demande le nombre de colis de Noël distribués.

Madame le Maire répond 520 colis pour les personnes de + 75 ans.

Madame Natacha Brunet a vu que des barrières ont été posées à l'église.

Madame le Maire indique qu'elles y sont depuis un mois à la suite des préconisations du diagnostic.

L'étalement n'est pas finalisé parce que les élus ont demandé à l'architecte l'étude d'un étalement compatible avec la continuité du service de l'église, puisque l'on sait qu'il sera posé pour une certaine durée.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand a eu l'information qu'une aire de passage pour les gens de voyage serait en projet avec les Communautés de Communes du Neubourg et de Conches.

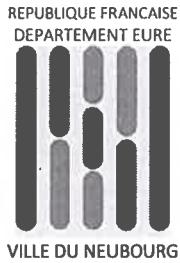
Monsieur Arnaud Cheux répond que le point est juridiquement évoqué mais qu'il n'y a rien de fait.

Madame Anita Le Merrer confirme que cela n'a pas été débattu en commission d'aménagement de la CDC. Un aménagement suffisant a été fait sur Louviers.

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Prochain conseil municipal : Lundi 9 février 2026

La séance est levée à 20h37.



Procès-verbal du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Arnaud CHEUX.

Absente excusée : Mme Stéphanie CHEUX,

Absents : M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

DCM 2025-94- Tableau des effectifs au 4 décembre 2025

DCM 2025-95- Subvention pour le lycée agricole inscrit au Trophée International de l'Enseignement Agricole

DCM 2025-96- SERPN- Vote des taux de redevance de performance

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	